

FICHE 2.1 : Vrai ou faux

Les énoncés suivants sont-ils vrais ou faux au Canada?

ÉNONCÉ	VRAI OU FAUX
Tout citoyen, âgé de 14 ans et plus, peut voter à une élection.	
Les citoyens peuvent communiquer avec leur gouvernement dans la langue officielle de leur choix.	
J'ai le droit de dire tout ce que je veux, même si mes paroles sont irrespectueuses.	
Les citoyens sont libres de déménager dans une autre province ou un autre territoire pour améliorer leur sort.	
Si je commets un crime, je devrai attendre longtemps avant de subir mon procès.	
Les citoyens peuvent se voir refuser un emploi s'ils appartiennent à un certain groupe ethnique.	
J'ai le droit de manifester, de tenir des pancartes et de faire du bruit afin de défendre un enjeu qui me tient à cœur.	
J'ai le droit d'aller à n'importe quelle école, peu importe ma langue parlée et la langue de l'école.	
Les médias peuvent rapporter tout ce qui se passe au Canada.	
Si je suis accusé d'un crime, je suis présumé innocent jusqu'à ce que l'on prouve le contraire.	